

NOM : PRENOM :

Adresse CP : Ville :

Numéro de téléphone : ____/____/____/____/____ E-mail :

Date et lieu de naissance :

Si professionnel : nom de la société :

Carte d'identité N° Délivrée le : Par :

	Nombre de mètres <i>par multiple de 5m obligatoirement</i>	Tarif		Prix Total à régler	Mode de règlement
☐ Particulier	☐ 5/ ☐ 10/ ☐ 15/ ☐ 20/ ☐ 25/ ☐ 30/ ☐	x 2 €	=		☐ Espèce
☐ Professionnel	☐ 5/ ☐ 10/ ☐ 15/ ☐ 20/ ☐ 25/ ☐ 30/ ☐	x 3 €	=		☐ Chèque
☐ Conchylien	☐ 5 mètres gratuits				à l'ordre du Comité des Fêtes
	☐ 5/ ☐ 10/ ☐ 15/ ☐ 20/ ☐ 25/ ☐ 30/ ☐	X 2 €	=		

Liste des objets à remplir au dos de ce document (obligatoire)

Je demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 26 juillet 2026. Je déclare sur l'honneur que ma participation à ce type de manifestation est exceptionnelle et que les marchandises proposées à la vente sont des objets usagés, non volés, non recelés et non achetés à cette occasion. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer.

Fait à Le ____/____/____ Signature obligatoire

REGLEMENT DE LA BROCANTE**à conserver par l'exposant**

Article 1 : L'association « Comité des Fêtes de Conchy les Pots » est organisateur de la brocante du 26 juillet 2026 de 6h00 à 18h00. La brocante se déroulera rue de Flandres à Conchy les Pots.

Article 2 : L'exposant devra retourner au comité des fêtes le formulaire d'inscription complété accompagné des documents nécessaires pour son inscription au registre de la manifestation. **Toute inscription est définitive. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation ou de mauvais temps.** Aucune réservation ne sera acceptée par téléphone et aucune inscription ne pourra être enregistrée le 26 juillet. La réservation au préalable est obligatoire avant le 18 juillet 2026.

Article 3 : **Accès à la brocante par la rue de Flandres au niveau de la mairie de 6h00 à 8h00 uniquement. Les exposants Conchyliens devront être placés sur leur emplacement devant chez eux avant 6h afin de faciliter le placement des autres exposants. Sortie de brocante à partir de 17h00.** 1 véhicule par emplacement réservé, les véhicules non inclus dans la réservation devront se stationner en dehors de la zone de la brocante. Plan d'accès et de circulation au dos de ce document. **Respecter le sens de circulation unique.**

Article 4 : Les emplacements seront matérialisés au sol et devront être respectés. **Les exposants seront placés au fur et à mesure de leur arrivée, pas de choix et de réservations préalables d'emplacements possibles (sauf pour les Conchyliens qui pourront être devant chez eux en étant installés avant 6h).** Installation interdite en dehors du périmètre de la brocante fixé par arrêté municipal. Toute installation en dehors de ce périmètre sera signalée à la gendarmerie. **L'exposant s'engage à laisser l'accès libre aux véhicules de secours et d'urgence.**

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel. **Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur l'emplacement à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.**

Article 6 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Article 7 : Le Comité des Fêtes se réserve le droit de vente de boissons et alimentation.

Liste des objets

[illegible]

avec le règlement, copie de votre pièce d'identité recto/verso et votre KBIS (si professionnel)
au Comité des Fêtes Mairie 58 rue de Flandres 60490 Conchy les Pots
ou bien à déposer lors des permanences

ATTENTION PAS DE RÉSERVATION SUR PLACE

PLAN D'ACCES ET DE CIRCULATION

**Entrée unique rue de Flandres
au niveau de la Mairie**

Respect du sens de circulation unique

Exposants conchyliens installés devant chez eux avant 6h

Installation des autres exposants à partir de 6 h

Placement au fur et à mesure des arrivées

Pas de choix d'emplacement possible

**Pas de réservation préalable
d'emplacement**

Sortie à partir de 17h

